

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE GENDARMERIE	
UNITE	
B.T.	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
09854	3388/90

PROCÈS - VERBAL

D E
SYNTHESE

90307399

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1/4	1/1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T : Observation de phénomènes lumineux par différents témoins.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) G , E , gendarme à la compagnie de en résidence à la brigade
de , agent de police judiciaire,
VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du code de procédure pénal
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, 7 novembre 1990 à 14 heures 20, se présente au bureau de notre unité deux personnes qui ont observé un phénomène lumineux dans la soirée du 5 novembre 1990 à . Informés par voie de presse que leurs observations étaient utiles aux services compétants, ils désirent que celles-ci soient relevées par procès-verbal.

Entendu sur les faits, Mr. B , C nous déclare que lors de son observation, il se trouvait devant la magasin . Il nous décrit ce qu'il a vu comme étant trois points lumineux distant d'une centaine de mètres dont une émettait vers la terre un rayon de lumière de couleur orangée. Il nous précise que ces points se déplaçaient ensemble sans faire varier la distance qui les séparaient y compris lorsque un changement de cap est intervenu. Cet ensemble lumineux devait se trouver à 2 ou 300 mètres d'altitude et sa vitesse était approximativement la même qu'un avion volant à basse altitude.

CF Pièce N° 2.

A 15 heures 15, procédons à l'audition de Mr. P , E qui, au moment des faits était en compagnie du premier témoin. Il nous apporte les mêmes éléments descriptifs du phénomène, notamment sur la forme triangulaire, sur son altitude ainsi que sur sa vitesse. Il nous précise que ces point lumineux se déplaçaient ensemble d'Ouest en Est, ont changé de cap pour se diriger vers le Nord. A aucun moment les dimensions ou la vitesse n'ont varié.

CF Pièce N° 3.

Le 9 Novembre 1990 à 17 heures 45, se présente en nom locaux Mr. V , E qui a également été témoin des faits à . Il décrit cet ensemble comme étant un gros point lumineux précédé de quatre petits points également lumineux. Le gros point laissait derrière lui un faisceau de faible intensité. L'altitude était de 3 ou 400 mètres et la vitesse d'environ 100 Km/h. La distance séparant les petits points était de 20 mètres et le gros point était distant de l'ensemble d'une cinquantaine de mètres. L'observation a duré environ une minute sans que le phénomène varie ses dimensions ou sa vitesse. Il ne semblait pas tomber mais suivre une trajectoire rectiligne qui était dans le sens Sud-Nord Est.

CF Pièce N° 4.

-- Mentionnons qu'à la suite de leur audition, avons demandé aux témoins de bien vouloir dessiner leur observation, ces dessins font l'objet des feuillets N° 2 des pièces 2, 3 et 4.

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	☐ 1	Mr. Le Préfet, Adjoint pour la sécurité à - - - - -	LE 14 Novembre 1990	
	☐ 2	Mr. Le Procureur de la République à - - - - -		
	☐ 1	Au Général commandant la 4ème Région Aérienne.		
	☒ 2	Aux Archives Mr. Le Ministre de la Défense D.G.G.N. Défense Opérations.	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

3388/90

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

PROCÉDURE

D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TÉMOIN

90307399

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Onze novembre mil neuf cent quatre vingt dix à quatorze heures vingt,

nous soussigné(s) **G** . **E** gendarmes à la compagnie de en résidence à la
brigade de , agent de police judiciaire,
vu les articles **20 et 75** - - - - - du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

. PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B . **C**

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M,

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

fils de

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant

, étudiant qui nous déclare :

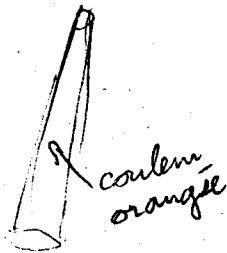
D E C L A R A T I O N : Actuellement, je suis des cours au lycée à
et de ce fait, je me trouve dans la région. Le lundi 5 novembre
1990, avec des copains nous nous trouvions au carrefour qui se trouve en
face du magasin et vers 19 heures, nous avons vu le phénomène lumi-
neux dont tout le monde parle. Je peux expliquer ce que j'ai vu :
-- Trois points lumineux qui formaient un triangle de grande dimension, un
de ces point émettait vers le bas un faisceau de lumière couleur orangée.
Comme il faisait nuit, nous n'avons vu que ces points, mais je suis formel,
ces trois point bougeaient ensemble, ils n'ont jamais fait varier les dimen-
sions du triangle, même lorsque ils ont changé de cap. - - - - -
-- Cet ensemble se dirigeait vers le nord. Plus précisément, il venait de
l'ouest et se dirigeait vers l'est et c'est au moment où nous l'avons vu
qu'il a changé de cap pour se diriger vers le nord. - - - - -
-- Je ne peux préciser la hauteur dans le ciel de ce phénomène mais je pense
qu'il devait être à 2 ou 300 mètres d'altitude. Les côtés du triangle limi-
tés par les lumières, devaient avoir environ 100 mètres. Le point émettant
un faisceau lumineux vers le bas, était situé vers l'arrière au sens de
marche de l'ensemble. Je pense que la vitesse était approximativement la
même qu'un avion volant à basse altitude. - - - - -
-- Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ces faits. - - - - -
-- A , le 7 Novembre 1990 à 15 heures,
-- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration
ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer ni à y ajouter ou à y retrans-
crire.

La personne entendue :

L'A.P.J.

BUR GADA

90307399



→
direction.

Reproduction de la vue du phénomène
à partir du sol.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix à quinze heures quinze,

nous soussigné(s) G , Edmond gendarme à la compagnie de en résidence à al
brigade de , agent de police judiciaire,

vu les articles 20 et 75 - - - - - du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

P , B

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M.

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

fils de

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant , étudiant qui nous déclare :

D E C L A R A T I O N : Le lundi 5 novembre 1990, j'étais en compagnie de B , C et j'ai également vu le phénomène. Je le décris comme étant un triangle d'une centaine de mètres de côtés dont les extrémités étaient lumineuses. Je compare ces points lumineux à des lumières d'avion. Cet ensemble se dirigeait Ouest - Est et durant le temps où je l'ai vu, a changé de cap et aller vers le Nord. Lors de son passage, cet ensemble était à environ trois cents mètres d'altitude et volait à la vitesse d'un avion qui va atterrir. - - - - -
-- Un des trois points lumineux émettait vers le bas un faisceau lumineux orangé. Cet ensemble n'a jamais varié dans ses dimensions n'y dans sa vitesse. Je n'ai aucune autre précision à apporter. - - - - -
-- A le 7 Novembre 1990 à 15 heures 30,
-- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :L'A.P.J.

P

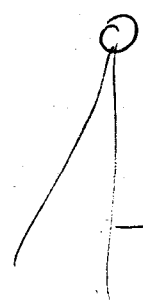
D

90307399

direction

o

o



faisceau lumineux.
couleur jaune - orangée.
(dirigé vers la terre.)

Représentation de la vue du phénomène à
partir du sol.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour **Neuf novembre mil neuf cent quatre vingt dix à 17 heures 45,**nous soussigné(s) **G. E.**, gendarme à la compagnie de **_____** en résidence à la
brigade de **_____**, agent de police judiciaire,vu les articles **20 et 75** - - - - - du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V. E.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M. L.

FILIATION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Fils de 1**Célibataire**

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant Résidence

D E C L A R A T I O N : Le lundi 5 Novembre 1990, j'étais en compagnie de
Mme. T, demeurant **_____** et alors que
 nous étions près du centre commercial **_____**, nous avons vu un phénomène lumineux. Nous avons observé celui-ci durant environ 1 minute. Je puis le
 décrire de la façon suivante : Un gros point lumineux qui laissait derrière
 lui un faisceau et juste devant, quatre petits points qui eux aussi étaient
 lumineux. Je précise que le gros point émettait vers l'arrière un faisceau
 lumineux de faible intensité. L'ensemble se trouvait à basse altitude envi-
 ron 3 à 400 mètres, cette vue me faisait penser à un avion. - - - - -
 Je puis préciser que cet ensemble volait à une vitesse d'environ 100 Km/h,
 à une vitesse constante pour l'ensemble. Le gros point était distant d'une
 cinquantaine de mètres du dernier petit point et ceux ci étaient séparés par
 environ une vingtaine de mètres. Lors de ce passage, je n'ai entendu aucun
 bruit de moteur. Durant le temps où j'ai vu cet ensemble, il n'a varié ni da
 son cap, ni dans sa vitesse. Il se dirigeait dans le sens Sud 6 Nord Est.
 L'ensemble ne semblait pas tomber mais suivre une trajectoire rectiligne.
 Au moment des faits, le ciel n'était pas étoilé et la lumière émise par ces
 points n'était pas éblouissante. - - - - -
 -- Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ces faits. - - - - -

-- A le 9 Novembre 1990 à 18 heures 10,

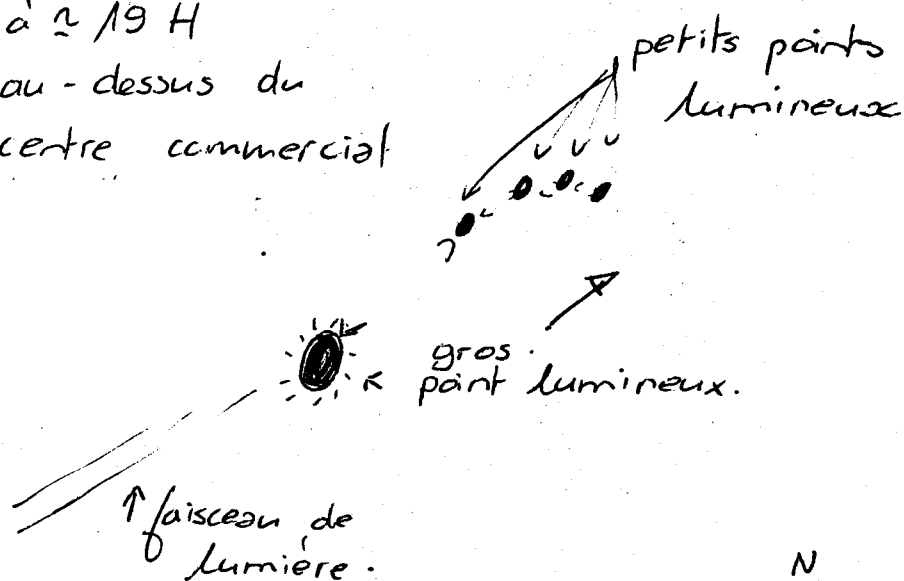
-- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclarati
 ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retranch
 La personne entendue : **L.A.P.J.**

V₁ E
21 ans - célibataire.

domicile :

90307399

Phénomène vue
à ≈ 19 H
au-dessus du
centre commercial



le tout se
déplaçant à
la même vitesse.

Sud
Direction Nord-Est.

